

CGV PRIVILEGE

Les relations entre 5àsec France et le client restent régies par les conditions générales de vente 5àsec, disponibles en magasin, ce que le client reconnaît et accepte expressément. La carte Privilege est développée par la société 5àsec France, SAS au capital de 80800 euros, Siège Social, 8, rue du Sentier - 75002 Paris. R.C.S. Paris 070 803 903.

COMMENT ADHÉRER AU PROGRAMME PRIVILEGE ?

Afin d'adhérer au programme Privilege il suffit de remplir le bulletin d'adhésion disponible dans chaque magasin 5àsec participant à l'opération et d'acquitter un montant annuel forfaitaire de 9,90 euros. Votre carte Privilege vous sera remise immédiatement. Toutes les personnes physiques majeures peuvent adhérer au programme Privilege. La carte est strictement personnelle. Votre adhésion implique l'acceptation des conditions générales de la carte Privilege.

QUELS AVANTAGES ?

- Vous bénéficiez de 10 % de réduction immédiate dans tous les magasins 5àsec adhérents au programme Privilege sur tous nettoyages de vêtements, linge de maison, couettes, ameublement, tous services de soin et d'entretien Beauty* (apprêt, imperméabilisation, anti-acarien, antimites, amidonnage), toutes prestations retouche* (ourlet, bouton, fermeture, ajustage) et tous produits 5àsec*.
- Vous bénéficiez d'offres Privilege : offres préférentielles exclusives mises en place ponctuellement dans votre magasin de souscription et soumises à conditions spécifiques.
- Vous bénéficiez de promotions que vous recevrez par courrier, e-mail ou sms.

COMMENT BÉNÉFICIER DE VOS AVANTAGES ?

Pour bénéficier de vos avantages vous devrez obligatoirement présenter votre carte à chaque passage en caisse. Pour continuer à bénéficier de tous vos avantages nous vous remercions de signaler en magasin tout changement d'adresse, de nom ou de toute autre indication.

VOUS SOUHAITEZ RENOUELER VOTRE CARTE PRIVILEGE ?

A la date d'échéance de votre carte (votre ticket de caisse d'achat de la carte faisant foi), il vous suffit de remplir un bulletin de renouvellement en magasin, et d'acquitter votre adhésion forfaitaire annuelle de 9,90 euros. Vous conserverez votre carte initiale dont la validité sera prolongée d'un an. A l'issue d'une durée de quatre ans une nouvelle carte vous sera remise.

VOUS SOUHAITEZ RÉSILIER VOTRE ADHÉSION AU PROGRAMME PRIVILEGE ?

Vous devrez le signaler en magasin et restituer votre carte Privilege, le montant de votre adhésion étant forfaitaire ne vous sera pas remboursé.

VOTRE CARTE EST PERDUE, VOLÉE OU DÉTÉRIORÉE ?

Après un règlement de 3,90 euros, une nouvelle carte vous sera remise directement dans le magasin de souscription de la carte.

MODIFICATIONS DU PROGRAMME PRIVILEGE

À tout moment, le programme Privilege peut être modifié ou arrêté par 5àsec France, sans avoir à motiver sa décision. Vous serez informé de toute modification substantielle par voie d'affichage en magasin ou par communication sur le site www.5asec.fr. Toute modification des conditions générales de la carte Privilege sera opposable à tous les détenteurs d'une carte Privilege dès la mise à disposition de la nouvelle version en magasin et sur le site www.5asec.fr.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En application de la loi 78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous êtes informé que vos réponses au bulletin d'adhésion sont nécessaires au traitement de la carte et à sa délivrance. Sauf mention contraire de votre part en bulletin d'adhésion, ces données pourront être transmises par 5àsec France à des partenaires pour la mise en place d'actions commerciales. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements vous concernant, détenus par la société 5àsec France et qui font l'objet d'un traitement informatique. Ce droit peut être exercé par courrier auprès de 5àsec France Siège Social, 8, rue du Sentier - 75002 Paris.

* : selon les services, prestations, produits disponibles en magasin.